

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



LISTE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Document publié sur le site internet de la commune d'Eschentzwiller le ~~26 juin 2026~~

Sous la présidence de M. Gilbert IFFRIG, Maire et président du C.C.A.S.
M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 17h30.

Nombre de membres en exercice : 09
Etaient présents à l'ouverture de la séance : 07
M. Gilbert IFFRIG, Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Alexandra BIEHN, Mme Audrey WITTIG, Mme Chantal FALCH, M. Mathieu GARE
Etaient absents à l'ouverture de la séance : 02
Mme Patricia ROLLAND excusée avec procuration donnée à Mme Sophie BOEGLIN,
Mme Chantal MEYER excusée avec procuration donnée à Mme Adrienne CAMPILLO

Secrétaire de séance : Mme Alexandra BIEHN

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire générale de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale a approuvé les délibérations suivantes :

POINT N° 1 : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité d'administration est installé.

POINT N° 2 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Le vice-président a été installé dans ses fonctions.

POINT N° 3 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Le vice-président délégué a été installé dans ses fonctions.

Le Président

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

POINT N° 4 : DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le point est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 5 : MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES (ACTES)

Le point est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 6 : ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Le point est approuvé à l'unanimité.

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 17h55.



Le Président,
Gilbert IFFRIG

Les délibérations et les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet de la commune sur www.eschentzwiller.fr

Un exemplaire papier est également mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Le Président

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire